

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18<sup>ème</sup> année - N° 3172 - Mercredi 06 Juin 2018 - Prix : 200 Fc

JUSTICE

## Brawane maintenu en prison, Hachim et les autres libérés



Hachim Said Hassane à sa sortie de la maison d'arret de Moroni

Interview

Mohamed Issimaila :  
*"le président met en jeu  
son mandat"*

LIRE PAGE 2

REFERENDUM CONSTITUTIONNEL

L'UA appelle  
à un large consensus

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

Prières aux heures officielles  
Du 1er au 05 Juin 2018

Lever du soleil:

06h 21mn

Coucher du soleil:

17h 49mn

Fadjr : 05h 09mn

Dhouhr : 12h 08mn

Ansr : 15h 03mn

Maghrib: 17h 52mn

Incha: 19h 06mn



# Mohamed Issimaila : "le président met en jeu son mandat"

*Mohamed Issimaila Conseiller diplomatique du président de la République s'est livré aux questions de La Gazette/Hzk-presse. Dans une large interview l'ancien ministre de l'éducation est intervenu sur les sujets brûlants de l'actualité nationale. Interview.*

**Question : Le chef de l'Etat a engagé un processus de referendum constitutionnel où en est-on ?**

**Mohamed Issimaila :** Le collège électoral a été convoqué, tout le monde le sait. Une date est fixée et nous attendons que le texte soit à la portée de tout le monde. Il le sera pour bientôt. Et on aura une campagne d'un mois. Il y a quelque chose qu'il faudra préciser par rapport à ce referendum. Il faut d'abord savoir un referendum pourquoi. Montrer son bien fondé. Si l'on est honnête avec soi-même. Tout le monde s'accordait à dire que la constitution et les institutions qui en émanent n'étaient pas susceptibles de porter un développement durable. Tout le monde s'accorde à dire qu'il fallait changer un certain nombre de dispositions de notre constitution. C'est l'avis de tout le monde. Maintenant pour des raisons politiques, il y a ceux qui sont d'accord avec le chef de l'Etat qu'il faut reformer la constitution. Ceux-là ont participé aux assises nationales auxquelles tout le monde

était invité.

**Question : Justement le retard pris pour la publication du texte devant être soumis au referendum renforce la crainte de l'opposition sur un supposé agenda caché du président de la République ?**

**M.I. :** On cache quoi et on le cache à qui ? Un referendum c'est le peuple qui va s'exprimer sur des propositions faites. Comment peut-on cacher des textes qui seront soumis au jugement du peuple comorien.

**Question : L'opposition soupçonne le chef de l'Etat des velléités de vouloir changer la constitution pour se maintenir au pouvoir ?**

**M.I. :** S'éterniser au pouvoir ? Il avait une autre façon de le faire. Si le oui l'emporte, il va démissionner. Et s'il démissionne des élections présidentielles seront organisées auxquelles tout le monde peut être candidat quand on remplit les conditions. Ailleurs, on ne démissionne pas si on veut s'éterniser au pouvoir. Mais on si on démissionne et qu'on permet à tout un chacun d'être candidat à ces élections qu'est-ce qui dit qu'il va gagner ? Il met en jeu son mandat. Mais si le non l'emporte, il finira les trois ans qui lui restent. Moi je crois que la réforme de cette constitution permettrait d'asseoir

une base institutionnelle solide pour porter un développement durable.

**Question : Vu les dossiers judiciaires encourus surtout contre ses principaux adversaires, le président Azali n'aura en face de lui aucun opposant sérieux ?**

**M.I. :** Cela n'a rien à avoir avec le referendum. Si vous dites qu'il y a des dossiers qui sont ouverts et qu'il y a des leaders politiques qui auraient été impliqués. Ce n'est pas parce qu'ils ont été entendus, qu'ils sont coupables. Parce qu'il y a la présomption d'innocence. Et si les juges disent qu'ils sont relaxés, rien ne les empêche de se présenter. Ce que je sais, c'est au juge de se prononcer dans ce cadre et non le gouvernement. Mais où est le problème, si la justice interdit quelqu'un de se présenter aux élections pour des raisons objectives. Ça devrait réjouir le peuple. Parce que cela renforce la démocratie. La lutte contre l'impunité et la corruption, sont des principes de la démocratie. L'opposition veut berner la population en parlant de d'Azali mais en oubliant qu'en décidant de livrer à la justice des leaders politiques voir même des anciens présidents de la République, il s'expose lui-même, plus tard s'il commet des erreurs. Il faut préciser pour que tous les comoriens sachent pour qu'on ne fasse pas d'amalgame. D'où



Mohamed Issimaila porte parole de la présidence de l'Union

vient l'enquête sur la citoyenneté économique. C'est une initiative du parlement nationale et non du gouvernement, ni du président de la République. Ce sont les parlementaires eux-mêmes qui ont fait les enquêtes. Le document a été remis au chef de l'Etat et le gouvernement a décidé de saisir la justice. Je ne vois pas pourquoi on s'étonne.

**Question : C'est la récupération politique que l'opposition dit redouter et non pas la justice en elle-même ?**

**M.I. :** Comment une récupération politique ? S'il y avait quelqu'un au pouvoir et qui est par exemple accusé de détournement de fonds et

que la justice l'épinge, l'opposition en profiterait pour fustiger le pouvoir. Vous imaginez un ministre épinglé par la justice, écroué pour détournement de fonds... que ne dirait pas l'opposition. Elle demandera sûrement sa tête. De même quand il s'agit d'un opposant, croyez-vous que le pouvoir n'allait pas s'en réjouir. C'est mal connaître la mentalité politique. Je ne dis pas que c'est normal. Ce n'est peut être pas religieux mais c'est comme ça.

Propos recueillis par  
Maoulida Mbaé

Suite dans notre journal du  
demain jeudi

## IL VA Y AVOIR DU MONDE CHEZ VOUS

JUSQU'AU 30 JUIN

**INSTALLATION OFFERTE\***

\*Offre valable aux Comores du 13/05 jusqu'au 30/06/18 pour tout nouvel abonnement d'une durée minimum d'un mois en paiement comptant aux formules LE PACK ou TOUT CANAL+, uniquement pour toute personne non abonnée au cours des 3 derniers mois. Décodeur satellite à 4 000KMF. Le kit de fixation de la parabole et la parabole sont offerts. Installation de la parabole offerte au lieu de 5 000KMF. Voir conditions en boutiques CANAL+ ou sur canalplus-comores.com.

LES OFFRES  
**CANAL+**

## JUSTICE

## Brawane maintenu en prison, Hachim et les autres libérés

**Ahmed Hassane El-Barwane et six autres personnes dont Hachim Saïd Hassan ont comparu hier matin au tribunal de Moroni en flagrant délit. Poursuivi « d'attroupement et de trouble à l'ordre public », le secrétaire général du parti Juwa est retourné en prison en attendant le verdict fixé au 7 juin. Quant à Hachim Saïd Hassan, son mandat de dépôt a été levé.**

Accusé d'attroupement et de trouble à l'ordre public, Ahmed Hassane El-Barwane a été placé en mandat de

dépôt depuis vendredi dernier ainsi que six autres personnes, dont Hachim Saïd Hassan. Hier matin, tous ont comparu au tribunal de Moroni en flagrant délit. Après la confrontation entre le juge et l'accusé, le procureur de la République Mohamed Abdou demande au tribunal de reconnaître Ahmed Hassane El-Barwane coupable des faits qui lui sont reprochés et de lui infliger une peine de 12 mois de prison avec sursis.

« Nous avons plaidé la relaxe pure et simple. Pour nous, il n'y a aucune infraction constituée même si c'est vrai la peine requise semble

un peu clémente. Mais une peine clémente est quand même une peine. Il faut d'abord accepter qu'il y ait infraction pour qu'on accepte une peine. Quelle que soit la peine requise, nous estimons qu'il n'y a pas infraction », déclare Me Moudjahid Abdoulbastoi, son avocat.

Tout au long de l'audience, les avocats d'Ahmed Hassane El-Brawane ont essayé de démontrer qu'il n'y a pas eu attroupement parce que les conditions posées par l'article 91 du code pénal n'étaient pas réunies. « Il ne suffit pas de dire que la manifestation n'était pas légale pour qu'on justifie l'attroupement. Il

faut aussi un autre élément, un élément substantiel qui voudrait qu'une autorité publique puisse annoncer officiellement aux gens qui participent à la manifestation que la manif n'a pas été autorisée. Ce qui n'a pas été fait. En l'absence de cet élément, on ne peut pas accepter que l'attroupement a eu lieu », poursuit-il.

En ce qui concerne le maintien du mandat de dépôt, Me Moudjahid dit être surpris de la décision du président de la séance. « Comment un procureur peut requérir une peine sursitaire et le juge se permettre de maintenir le mandat dépôt, s'interroge-t-il. En général, quand il main-

tient le mandat de dépôt, ça nous laisse dire probablement qu'il va devoir prononcer une peine ferme, même de 3 ou 4 jours. On a du mal à comprendre cette décision surtout en flagrant délit ».

Après avoir suspendu la séance, le président a poursuivi avec les six autres accusés. Le procureur de la République a demandé la relaxe et le président de la séance a aussi levé le mandat de dépôt qui pesait sur ces personnes. Le délibéré pour ces deux affaires est attendu pour le 7 juin.

Mohamed Youssouf

## REFERENDUM CONSTITUTIONNEL

## L'UA appelle à un large consensus

**L'Union Africaine encourage les Comores à poursuivre le dialogue avec la France sur les comoriens de Mayotte et appelle à un large consensus sur le referendum appelé pour le 30 juillet prochain. C'est ce qui ressort du communiqué sorti après la rencontre entre le chef de la diplomatie comorienne et le président de la commission de l'UA.**

L'UA sort un communiqué du moins mesuré sur le referendum constitutionnel appelé pour le 30 juillet prochain. La commission de l'UA qui a appelé à un large consensus sur cette question à l'issue des discussions que le président de la commission a eu avec le chef de la diplomatie comorienne le 3 juin dernier. « Le Président de la

Commission a encouragé la recherche du consensus le plus large qui soit, de manière à ce que toute évolution institutionnelle conforte la stabilité des Comores et consolide les avancées enregistrées ces dernières années », lit-on dans ce communiqué annonçant l'arrivée prochain à Moroni d'un émissaire pour des consultations avec le Gouvernement et les autres acteurs concernés.

L'autre sujet abordé, est la question de Mayotte notamment la situation des refoulés. L'UA encourage les discussions entre les Comores et la France enclenchées au lendemain de la crise diplomatique sans précédent entre les deux pays. « Le Président de la Commission a encouragé la poursuite de ces discussions pour trouver une solution rapide respectueuse de la souverai-

neté des Comores, propice à une relation de confiance entre les deux pays et prenant en compte les préoccupations des Comores, notamment la libre circulation des personnes entre Mayotte et les autres îles de l'archipel comorien, ainsi que la facilitation des liens avec la Diaspora comorienne établie en France ».

Maoulida Mbaé

## RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL

## Akram Saïd Mohamed attaque le décret à la Cour Suprême

Akram Saïd Mohamed, un jeune citoyen, a introduit un recours auprès la Cour suprême contredisant le décret du président de l'Union portant convocation du collège électoral. Dans sa lettre, le jeune originaire de Moroni montre que le décret est contradictoire à l'article 62 de la loi électorale. De ce fait, l'auteur explique que la date où sont désignés les membres de la CEII ne les légitime pas.

Ce dernier explique que la durée des quatre-vingt-dix (90) jours n'est pas respectée : « Les membres de la CEII sont désignés pour chaque échéance électorale, quatre-vingt-dix (90) jours minimum avant le 1er

du mois durant lequel le ou les scrutin(s) a ou ont lieu. Leur désignation peut être anticipée en cas de révision exceptionnelle du fichier électoral », lit-on sur la lettre dont La Gazette des Comores/ Hzk presse s'est procurée une copie.

Dans un autre cas, Akram Saïd Mohamed explique que la même convocation viole l'article 164 dudit code électoral car le décret n'est pas accompagné du projet référendaire comme l'exige le code. Pour bien se faire entendre, le jeune homme explique que comme le projet de loi n'est pas accompagné du décret, cela peut s'avérer « annulable par le juge compétent » comme cela a été

fait par la Cour Constitutionnelle en 2009.

« Le projet ou la proposition de loi et le texte de la question à poser au peuple sont annexés au décret portant convocation du corps électoral », peut-on lire. Et comme ceci viole le code électoral, la solution la plus simple et digne serait à l'en croire, l'annulation pur et simple du décret présidentiel.

A.O Yazid



Le jeune Akram Saïd Mohamed

## CRISE SISMIQUE À MAYOTTE

## Augmentation de l'action sismique de jour en jour

**Depuis le 10 mai dernier, Mayotte connaît une intense activité sismique. Plus de 1700 événements ont ainsi été enregistrés et ces derniers jours l'essaim sismique ne cesse d'augmenter.**

Depuis le 10 mai dernier, date du début de l'essaim sismique à l'est de Mayotte, plus de 1700 événements ont ainsi été enregistrés. Plusieurs séismes significatifs ont été fortement ressentis : environ 6 séismes de magnitude supérieur ou égal à 5 le 1er

juin, 10 séismes de magnitude supérieur ou égal à 4,5 le dimanche 3 juin, et environ 13 séisme de magnitude supérieur ou égale à 4 le lundi 3 juin. Dans la nuit du 4 au 5 juin, 3 importants séismes ont été ressentis à Mayotte et à Anjouan, à 21h52, 22h53, et 00h20, de magnitude respective de 5.1, 5.2 et 5.2.

Les responsables de l'Observatoire Volcanologique du Karthala (OVK) montre que tous ces événements ont été localisés dans la même zone, à environ 40 Km à l'est de Pamandzi. « Nous

avons noté, depuis la publication de notre dernier communiqué, une augmentation de l'activité sismique, aussi bien en fréquence qu'en intensité. La sismicité journalière enregistrée par le réseau de surveillance sismologique de l'OVK a atteint un nouveau pic entre le 1er et le 3 juin, le plus important depuis le début de l'essaim sismique », a fait savoir Hamid Soulé, responsable à l'OVK.

A Mayotte, c'est la peur totale. S'endormir devient une problématique. Selon certaines personnes, on risque de ne plus sentir la petite

vibration annonciatrice et être ainsi réveillé en sursaut au plus fort du tremblement. Vendredi dernier, des experts sont arrivés dans l'île spécialement pour ces événements. Issa Abdou, vice-président chargé du social au conseil départemental a montré à Mayotte 1ere qu'il attendait trois choses : accompagner Mayotte dans l'état de catastrophe naturelle, faire une étude poussée sur les zones concernées pour qu'on puisse savoir avec précision ce qui va se passer et accompagner les mahorais psychologiquement.

« L'urgence est d'accompagner les mahorais dans cette crise sismique. Et l'arrivée de cette mission est une chose qu'on doit saluer mais on reste toujours sur notre faim », dit-il. Parmi les attentes de la mission consiste renforcer la surveillance dans la zone et l'augmentation des capteurs.

Mohamed Youssouf

## SANTÉ PUBLIQUE

## Réintroduire le vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI)

La Ministre de la Santé a reçu hier dans son bureau, le représentant de l'Unicef aux Comores.

Fatma Rashid et Marcel Ouattara ont signé l'accord de subvention sur le VPI, conclu entre le gouvernement de l'Union des Comores, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et GAVI Alliance.

Réintroduire le vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI), à travers l'allocation qui lui est dédiée, aux Comores. Le projet, un programme du Gouvernement, a fait l'objet hier de la signature d'un accord paraphé par la ministre de la santé et le représentant du Fonds des Nations unies pour l'enfance, M. Ouattara. Il s'agit d'un accord de subvention conclu entre le Gouvernement de l'Union des Comores, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et GAVI Alliance.

Le projet est subventionné par l'UNICEF à hauteur de 60 000 dollars à travers l'Alliance GAVI, en collaboration avec le Gouvernement. Cette subvention de l'Alliance GAVI pour le RSS2 répond à un montant de 2.998.279 dollars. Une deuxième signature a été apposée par Fatma Rashid dans un second accord tripartite pour que



La ministre de la santé signant la convention avec l'Unicef sur la vaccination

l'UNICEF soutienne la mise en œuvre du programme de renforcement des systèmes de santé (RSS2) du gouvernement comorien.

Rappelons que ces deux documents représentent les conventions de partenariat tripartite «Gouvernement-UNICEF-GAVI » qui régiront la gestion des fonds alloués à ces deux projets par GAVI et gérés par l'UNICEF, conformément à la décision de l'évaluation

des capacités des programmes effectuée par GAVI en février 2017. Depuis 2002, l'alliance du vaccin GAVI est venue baisser le nombre de maladies infectieuses. C'est ainsi qu'en 2003, le pays n'a enregistré qu'un seul cas de rougeole avec une dernière épidémie en 2006. L'Union des Comores est déclaré « Polio-free » et se dirige vers l'élimination de la Tétanos et de la Rougeole.

Le Programme GAVI introduit

des nouveaux vaccins qui luttent contre l'Hépatite B et l'Hémophilus Influenzae. L'intérêt d'un tel vaccin est d'éliminer la méningite. Une infection qui provoque le décès d'un enfant dans les 48 heures de la maladie ou la création des séquelles psychologiques.

Le Ministère comorien adopte une politique de rigueur et de transparence au niveau des finances. C'est en tout cas ce qu'a déclaré la

Ministre il y a un mois lors de sa rencontre avec l'ancienne et le nouveau Responsable au pays du GAVI. Rashid Fatma assure que depuis novembre, elle a saisi le Conseil des Ministres pour que le pays puisse tourner une nouvelle page avec le programme GAVI. « C'est ainsi que des nouvelles mesures sur la gestion des financements ont été prises pour éviter tout dysfonctionnement ».

Ibnou M. Abdou

**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication et**  
**Rédacteur en chef**  
 Elhad Said Omar  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 Maoulida Mbaé  
 Mohamed Youssouf  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Secrétaire de rédaction**  
 Sanaa Chouzour  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Rahamatouallah Youssouf  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
 www.lagazettedescomores.com  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## VENTE AUX ENCHERES

Extrait du cahier des charges en exécution de l'ordonnance d'injonction de payer N°1429/017 du 27/11/2017, rendu par le Président du Tribunal de Première Instance de Mutsamudu, laquelle ordonnance d'injonction de payer ayant reçue la formule exécutoire en date du 16 janvier 2018.

## DÉROULEMENT DES ENCHÈRES

L'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur. Elle aura lieu en un seul lot. HUISSIER DE JUSTICE

Maître Mohamed Said Ali, Huissiers Priseur à Mutsamudu, tél : 336 77 90.

## DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

## 1 Lot :

La propriété dite « FOURAHA » sise à M'Kiroimari-Ouani, Anjouan, Union des Comores, d'une contenance déclarée de Cinquante ares et zero centiares (50 A 00 Ca), immatriculée par Monsieur ABOUBACAR SOULAIMANA né à Hombo-Anjouan et demeurant à Ouani, sous réquisition TN° 4361/DN dépôt vol 12 No 925 du 04/06/12.

## MISE A PRIX DE LA PROPRIÉTÉ CITÉE

Outres les charges, clauses et conditions mentionnées aux cahiers des charges les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant soit la somme de **KMF 19 467 659.97 (Dix neuf millions quatre cent soixante sept mille six cent cinquante neuf francs comoriens et quatre vingt dix sept centimes).**

OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES.

## BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

EXIM BANK COMORES Société Anonyme de droit comorien, au Capital de KMF 1 000 000 000 dont le siège social est à Moroni, place de France, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni en date du 05 décembre 2007 sous le n°178/07 du registre chronologique et n°3346-B-07 du registre analytique.

## LE DEBITEUR

La Pharmacie dite « AQ PHARMA », immatriculé sous le numéro 2045 A /2010 du registre analytique de Mutsamudu, représenté par son gérant Mr ABOUBACAR SOULAIMANA, pharmacien, né le 1er avril 1966 à Hombo et demeurant à Ouani.

## JOUR DE LA VENTE

Lundi 25 juin 2018 à 10h:30 au Tribunal de Première Instance de Mutsamudu.

Maitre SOIDRI BACO ABDALLAH  
 Avocat à la Cour  
 Mutsamudu-Anjouan Comores  
 Tel : 00269 773 96 95  
 contact@avocatcomores.com



## APPEL A CANDIDATURE

( Hommes et Femmes Entre 22 et 35 ans )

## AGENTS TICKETING ( IATA )

Dans le cadre de l'ouverture de la ligne Turkish Airlines aux Comores, son Gsa recrute pour ses besoins, **des agents réservation et ticketing (Bac +2 à 4) ayant leur diplôme IATA** avec une expérience reconnu, dans un des systèmes de réservation Galileo, Amadeus ou Sabre.

## QUALITES :

• Le candidat devra parler parfaitement le français et l'anglais et une 3ème langue serait un atout apprécié.

## VOS DOSSIERS DOIVENT ETRE COMPOSE DE :

- Lettre de demande d'emploi.
- 4 Photos d'identités couleur de moins d'un mois.
- Copie CNI (présentation de l'original au moment du dépôt du dossier)
- CV + les justificatifs certifiés conforme aux originaux.
- Casier Judiciaire (Original moins d'un mois).

DOSSIERS A DEPOSER AVANT LE 09 JUIN 2018 à KOMORJOB  
BATIMENT SECURICOM

Place Badjanani à Moroni – Grande Comore  
 Infos : 773 06 07 ( Demander Melle Hilma)  
 contact@turkishairlines-comores.com

## ENVIRONNEMENT

## Ourovéni a abrité la Journée mondiale de l'environnement

*La journée mondiale de l'Environnement a été célébrée hier à Ouroveni dans le Sud de Ngazidja par la Direction générale de l'Environnement et des Forêts grâce à l'appui logistique du Réseau National des Aires Protégées (Rnap).*

Il s'agissait de nettoyer la plage d'Ouroveni, située au sein du site du Parc National Cœlacanthe ainsi que du reboisement des mangroves, avec la participation des communautés locales, des jeunes scolaires et des associations locales. Il convient d'abord de rappeler que chaque Journée mondiale de l'environnement est organisée autour d'un thème visant à attirer l'attention du public sur une préoccupation environnementale particulière de l'actualité. Le thème de cette année 2018 est la lutte contre la pollution plastique.

Depuis son lancement en 1974, cette journée est devenue une plateforme mondiale de sensibilisation du public largement célébrée dans le monde entier. L'Organisation des Nations Unies, consciente que la protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le



Participants au nettoyage à Ouroveni

bien-être des populations et le développement économique à travers le monde, a désigné le 5 juin comme Journée mondiale de l'environnement. Il faut savoir qu'un million de sacs en plastique sont consommés dans le monde par minute.

Il faudrait rappeler qu'en 2002, le Bangladesh fut le premier pays au monde à avoir interdit les sacs en

plastique, après avoir découvert lors d'inondations catastrophiques, qu'ils bouchaient les systèmes de drainage. D'autres pays ont commencé à emboîter le pas comme chez nous avec la loi adoptée le 06 juin 2017, et promulguée par président de la République le 05 octobre la loi N°17-011/AU de la même année et portant interdiction de la

production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables.

Après un moratoire de six mois accordé aux personnes travaillant dans la filière du plastique pour se conformer à cette loi, on notera que rien n'a véritablement changé. Le plastique se « pavane » un peu par-

tout : dans les commerces, les marchés et sur les branches des arbustes. Il ne faut pas se leurrer. C'est un combat de longue haleine car la culture du plastique semble s'être incrustée dans le cerveau de beaucoup de nos concitoyens.

Le travail d'éducation et de sensibilisation doit se poursuivre en attendant que les autorités se donnent les moyens d'appliquer cette loi. Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'ONU António Guterres dans son Message : « Chacun de nous a un rôle à jouer pour protéger notre planète, qui est la seule que nous ayons. Mais il est parfois difficile de savoir quoi faire et par où commencer. Alors, en cette Journée mondiale de l'environnement, un seul mot d'ordre : Vaincre la pollution liée aux plastiques ».

C'est à Ouroveni, que l'Ong Ulanga-Ngazidja développe un projet communautaire d'écotourisme résilient contre le Changement climatique et ce avec le soutien de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) aux Comores et soutenu par l'Union Européenne.

Mmagaza



## Union des Comores Société Nationale des Postes et Services Financiers AVIS DE VENTE DE VEHICULES

**La SNPSF porte à la connaissance du Public qu'elle met en vente dans ses différents sites les Véhicules suivants :**

### NGAZIDJA

- Véhicule immatriculé 571S73 Marque Toyota Hiace année de mise en circulation 2008
- Véhicule immatriculé 889M73 Marque Peugeot Expert année de mise en circulation 2005
- Véhicule immatriculé 154Q73 Marque Daihatsu TerioS année de mise en circulation 2007
- Véhicule immatriculé 155Q73 Marque Daihatsu TerioS année de /mise en circulation 2007
- Véhicule immatriculé 165V73 Marque Hyundai Elantra année de mise en circulation 2009
- Véhicule immatriculé 655X73 Marque Hyundai Oli année de mise en circulation 2009
- Véhicule immatriculé 656X73 Marque Hyundai Oli année de mise en circulation 2009
- Véhicule immatriculé 883R73 Marque Kia Sportage année de mise en circulation 2008
- Véhicule immatriculé 932Y73 Marque ZNA année de mise en circulation 2011
- Véhicule immatriculé 868N73 Marque Renault Clio année de mise en circulation 2006
- Véhicule immatriculé 880R73 Marque Kia Rio année de mise en circulation 2008
- Véhicule immatriculé 882R73 Marque kia Rio année de mise en circulation 2008
- Moto immatriculé 157AD 73 Marque MTR année de mise en circulation 2012
- Moto

### ANJOUAN

- Véhicule immatriculé 581H71 Marque Daihatsu TerioS année de mise en circulation 2012
- Véhicule immatriculé 162C71 Marque Mitsubish Pick up année de mise en circulation 2003
- Véhicule immatriculé 819D73 Marque Daihatsu PICANTO année de mise en circulation 2007

### Mohéli

- Véhicule immatriculé 963A72 Marque Isuzu année de mise en circulation 2008
- Véhicule immatriculé 589B72 Marque KIA Rio année de mise en circulation 2011
- Scooter immatriculé 0690/72

Les véhicules sont visibles à la SNPSF à **partir du 10/06/2018 à (Moroni Port pour Ngazidja ; Habomo et Missiri pour Anjouan ; Mdjawaché pour Mohéli)**  
Les déclarations d'intention sont à mettre sous enveloppe fermée avec la mention « **vente du véhicule Numéro d'immatriculation ..... à ne pas ouvrir** ».

Elles doivent être adressées à la responsable de la logistique (Moroni Port) pour les véhicules se trouvant à Moroni, à la Direction Régionale Anjouan pour les véhicules se trouvant à Mutsamudu et à la Direction Régionale de Mohéli pour les véhicules se trouvant à Fomboni .

L'ouverture est fixée **le 30/06/2018 en présence d'un huissier** sur tous les sites.

**N/B** : le règlement de la vente s'effectuera en une et seule tranche de paiement.  
Le véhicule est vendu en l'état.

Moroni, le 05/06/2018

Suite de l'épisode publié dans notre édition du mardi dernier

# La famille Mchangama

## La pollution des sacs plastiques

(Président du groupement d'importateurs des dérivés pétroliers)

### Stop aux sacs plastiques qui tuent la mer !

Maman Mchangama habite au bord de la mer, en sortant de chez elle sur la plage, elle tombe sur un amas de sachets et produits en plastique. Irritée, elle s'habille de sacs plastiques et va voir la maire pour lui demander d'arrêter la pollution

Maman Mchangama est allé voir la Maire de sa ville pour se plaindre de la pollution de la mer et des plages par les sacs plastiques. Elles sont d'accord pour chercher des solutions pratiques et appellent le Président du Groupement d'Importateurs des Dérivés Pétroliers.



**Personnages :**  
**Maman Mchangama**  
**La Maire**  
**Baba Djalou**

**La Maire :** Allo, allo, Baba Djalou, oui c'est moi la Maire. Est-ce que je peux vous voir maintenant? Ok ! Faites vite alors. On se trouve à la corniche derrière le marché du village.

**La Maire :** Allons le rencontrer là-bas.

**Maman Mchangama :** Merci d'être venus rejoindre sur la corniche.

Je vous ai appelé car les sacs plastiques et les tissus que nous jetons dans la mer causent l'étouffement et la destruction de notre environnement marin, en particulier la mort de la barrière corallienne qui nous protège des tempêtes qui seront plus fréquentes et plus fortes à cause du changement climatique.

Et, en plus, sans l'habitat de reproduction et de cachette des petits poissons que sont les récifs coralliens, les poissons vont disparaître et nous ne pourrons plus pêcher dans notre village!

**La Maire :** Voilà les raisons pour lesquelles je vous ai convoqué ici Monsieur Mbaba Djalou. C'est pour parler ensemble des problèmes causés par l'utilisation des sacs en plastique.

Maman Mchangama, ici présente, se bat avec force et raison contre l'utilisation des

sacs en plastique. Il est plus qu'urgent de l'accompagner dans son combat car c'est un danger qui nous concerne tous.

Elle est venue me voir pour trouver une solution et comme vous êtes le responsable du groupement des importateurs de dérivés pétroliers, donc les sacs en plastique, vous êtes directement concerné.

**Mbaba Djalou :** Je réalise pleinement le danger que représentent les sacs en plastique pour notre environnement. Je dois vous dire que nous avons plusieurs fois réfléchi à importer des sacs biodégradables mais ils sont plus chers et les magasins veulent économiser chaque centime! Alors que proposez-vous de faire?

**La Maire :** J'ai récemment lu un rapport rédigé par des experts en environnement et ils préconisent de mener une campagne qui interdise l'importation de sacs plastiques qui ne soient pas biodégradables et soutenir d'autres alternatives aux sacs plastiques tels que les paniers traditionnels en feuilles de cocotier et les sacs en tissu recyclés ou toute matière biodégradable.

**Mbaba Djalou :** Mais qu'allons-nous faire de tous les sacs que nous avons en stock? Si vous les interdisez, nous allons perdre beaucoup d'argent!

**La Maire :** Hum, c'est vrai...

**Maman Mchangama :** Je sais que ce n'est pas facile. C'est votre gagne-pain,

après tout...

Peut-être que vous pourriez bénéficier d'une période de transition de 2 ou 3 mois au cours de laquelle les commerces seront obligés de vendre les sacs plastique à 2 francs pièce au lieu de les donner gratuitement à leurs clients.

Ils devront aussi informer les clients que bientôt les sacs plastiques non biodégradables seront interdits.

Comme ça la transition sera plus douce parce que la population sera informée en avance et que des solutions alternatives seront mises en place pour faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle politique..

**Mbaba Djalou :** Ca me semble jouable et je crois que si nous parlons dans les radios et la télévision et que nous distribuons des affiches expliquant que les sacs sont interdits pour protéger la nature et pour nous protéger, nous les comoriens, alors ce sera bien accepté par la population. Peut-être même que le gouvernement soutiendra l'initiative en subventionnant les sacs biodégradables et en supprimant les taxes d'importation comme on le fait dans plusieurs pays.

**Maman Mchangama :** Très bien! Madame la Maire, pensez-vous qu'il serait possible de faire passer une proposition de loi portant "interdiction de la production, importation, commercialisation et distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables" lors de la prochaine session

lementaire?

**La Maire :** Tout à fait! Ce texte doit aussi bannir tout déversement d'emballages et sacs plastiques dans les rues et les lieux publics, en ville et à la campagne, dans les égouts ainsi que dans les cours d'eau et en mer. Et comme ça, nous serons protégés!

De plus, comme je suis très amie du Ministre de l'environnement, je vais plaider pour mettre en œuvre la loi au niveau national et ainsi interdire les sacs en plastique sur toutes les Comores!

**Maman Mchangama :** C'est fantastique! Je vais profiter de l'occasion pour ouvrir un négoce artisanal de fabrication de corbeilles avec des matériaux locaux et de sacs en matières recyclées!

**Mbaba Djalou :** Et moi, je vais lancer le Groupement des Fabricants de Corbeilles Ecologiques des Comores!, le GFCEC, et vendre des corbeilles dans tout le pays!

**La Maire :** Et bien Mbaba, on peut dire que tu ne perds pas le nord, la loi n'est pas encore publiée et tu es déjà en train de monter un commerce avec les corbeilles! Ha, ha, ha!

LES COMORES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LE TEMPS DE L'ACTION !

**AMCC**  
 ALLIANCE MONDIALE  
 CONTRE  
 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Union des Comores - Union Européenne  
 Un partenariat pour le Développement



Ce programme a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'équipe Projet de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique aux Comores et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne